Objectif 8 Accueil du jeune enfant

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :
- L'amélioration de la transmission de l'information aux parents et l'accompagnement dans la recherche de solutions de garde
- Le renforcement des capacités d'accueil dans les structures de la petite enfance

Actions phares 2021-2027 :
- Création d'un guichet unique d'informations sur les structures et de centralisation des demandes d'inscriptions
- Création de nouvelles crèches et extension des crèches existantes
- Amélioration du fonctionnement des crèches : développement de modes d'accueil occasionnels et évolution des horaires d'ouverture



Renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Zoom offre d'accueil
- Relais assistants maternels (RAM) créé en 2011
- 246 assistant(e)s maternel(le)s : 650 enfants accueillis
- 5 multi-accueils publics intercommunaux (capacité 124 places) : 400 enfants accueillis
- 2 micro-crèches privées (capacité 20 places)

- Bonne répartition sur le territoire

Les enjeux

- Anticiper une forte progression du nombre de jeunes enfants
- Répondre aux besoins atypiques
- Améliorer le service d'accueil

Nos engagements

Compléter l'offre d'accueil du jeune enfant

- Créer de nouvelles places en accueil collectif : projet de construction du multi-accueil de Montarnaud (40 places),
- Elargir les horaires proposés sur une structure du territoire : répondre aux contraintes horaires atypiques.
- Un dispositif complémentaire mobile devrait voir le jour : pallier les difficultés de mobilité et d'accès pour les communes les plus rurales ne disposant pas d'établissements multi-accueil.

Améliorer l'offre d'accueil du jeune enfant

- Co-construire une politique petite enfance commune entre les établissements et acteurs du réseau petite enfance, les municipalités et la communauté de communes
- Améliorer l'articulation entre le RAM et les multi-accueils : plateforme téléphonique unique
- Faire participer l'EMI et d'autres structures culturelles (Argileum…) à l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants.
- Mettre en place des « passerelles » entre les multi-accueils et les écoles maternelles
- Articulation entre les multi-accueils et le centre médico-psychologique de l'enfant à Gignac : agir au plus tôt diagnostic de handicaps ou difficultés comportementales
- Lutter contre l'obésité infantile, mieux accompagner la maternité et l'allaitement : liens avec le programme alimentaire et le contrat local de santé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS